



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_12_006

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq
le onze décembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Messieurs IMBAULT, LEFEVRE.

Absents : Madame GUÉRU, Monsieur BARRE.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame FONTENY.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail
ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu les articles L.4121-1 à L.4121-3 du Code du Travail,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Cher en date du 07 février 2022 relative à la mise en place des missions de psychologue au travail,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion du Cher a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de psychologie du travail. Eu égard à l'importance des questions touchant à la prévention, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion du Cher pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la mise en œuvre d'une prestation en psychologie du travail avec le Centre de Gestion du Cher,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre de prestations en psychologie du travail avec le Centre de Gestion du Cher,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité,
- charge Monsieur le Maire de toutes démarches utiles et nécessaires.

Fait à Nançay, le 12 décembre 2025

Le Maire,

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

La secrétaire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 12 décembre 2025.